

**Procès-verbal  
de la séance du mercredi 6 décembre 2023 à 20h00  
à la salle communale de Burtigny**

**Ordre du jour:**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du jeudi 15 juin 2023
3. Participation communale au fond régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 37'260.- :
  - a) **Préavis de la Municipalité N° 14/2021-2026**
  - b) Rapport de la Commission Ad Hoc
  - c) Rapport de la Commission des finances
4. Octroi d'un droit distinct permanent de superficie (DDP) en faveur de la Coopérative d'Habitation de la Pie-Grièche (CoHaPigri) sur un détachement de 1'380 m2 de la parcelle communale N° 255 :
  - a) **Préavis de la Municipalité N° 15/2021-2026**
  - b) Rapport de la Commission des finances
5. Demande d'un crédit de CHF 227'000.- sur 4 ans (2024-2027) destiné à financer les travaux de réhabilitation par robotique et génie civil du réseau communal d'eaux usées et d'eaux claires selon les campagnes d'inspections caméra 2021,2022 et 2023 :
  - a) **Préavis de la Municipalité N° 16/2021-2026**
  - b) Rapport de la Commission des travaux
  - c) Rapport de la Commission des finances
6. Budget 2024
  - a) **Préavis de la Municipalité N° 17/2021-2026**
  - b) Rapport de la Commission des finances
7. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission des finances
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

-----

La Présidente ouvre la séance et salue la présence de la Syndique, des membres de la Municipalité, ainsi que du boursier communal, M. Javier Vences. Elle souhaite également la bienvenue à Mme Jocelyne Laurent, journaliste au Journal de la Côte.

La Présidente rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée afin de faciliter le travail de la secrétaire. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du PV. Elle prie également les membres qui souhaitent prendre la parole, de se lever pour le faire et d'indiquer leur nom.

### **1. Appel**

La Présidente constate que la convocation a été envoyée dans les délais.

La secrétaire procède à l'appel : sur 37 membres, 30 personnes sont présentes, 5 sont excusées et 2 personnes sont absentes.

La Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement statuer.

Six personnes souhaitent se faire assermenter, portant le nombre de personnes présentes à 36. Il s'agit de Mme Carole Hauser Kämpf et de MM. Stéphane Bringolet, Frédéric Soulard, Alain Feignoux, Gérald Cujean et Christian Kämpf.

### **2. Procès-verbal de la séance du jeudi 15 juin 2023**

Le procès-verbal ayant été envoyé avec la convocation, personne ne demandant sa lecture, la Présidente passe au vote pour son acceptation.

Le procès-verbal du conseil général du 15 juin 2023 est accepté par l'ensemble des personnes présentes, sauf une abstention.

La Présidente remercie Mme Barbara Gobalet pour son excellent travail.

### **3. Préavis 14/2021-2026 : Participation communale au fond régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 37'260.-**

Avant de commencer, la Présidente précise que comme les préavis ont été adressés à tous les membres, ils ne seront pas lus.

M. Alexandre Mury lit le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis. Les avantages de participer à ce projet solidaire étant nombreux pour la commune de Burtigny, la commission recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis et d'accepter la participation communale au fond régional pour la mobilité.

Puis, M. Jérôme Humbert lit le rapport de la Commission des finances à ce sujet. Bien que ce préavis n'aille pas révolutionner la mobilité pour les habitants, la commune se doit d'être solidaire. Une acceptation permettrait d'être pris en considération et propose donc au Conseil Général d'approuver ce préavis.

Ce point ne suscitant aucune remarque ou question, la Présidente passe au vote.

**Votation sur le préavis : Le Conseil général accepte à l'unanimité :**

- d'autoriser la municipalité à engager le montant de CHF 37'260.- sur 10 ans à compter de 2024 jusqu'à 2034 équivalent à CHF 90.- x 414 habitants au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante ;
- d'imputer le montant total de CHF 37'260.- sur le compte 140.3650.80 ;
- de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec un effet après deux années civiles (1er janvier 2031).

**4. Préavis 15/2021-2026 : Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Coopérative d'habitation de la Pie-Grièche (CoHaPiGri) sur un détachement de 1'380 m2 de la parcelle communale N° 255**

Avant de commencer, la Présidente se récusé concernant ce point de l'ordre du jour à cause de son implication dans ce projet. Elle quitte la salle.

M. Patrick Rosselet, vice-président, prend le relais.

Mme Annick Mury lit le rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce préavis. La rente totale que recevra la commune durant les 90 ans renouvelable de ce DDP rentabilise 3 fois le prix actuel du terrain. A son échéance, le choix sera laissé à la municipalité de récupérer le terrain avec le bâtiment à la valeur intrinsèque de la construction. De plus, les nouvelles entrées fiscales avec l'arrivée de nouveaux habitants seraient également bienvenues. En conclusion, la Commission des finances propose au Conseil Général d'approuver ce préavis.

Puis, M. Patrick Rosselet ouvre la discussion sur ce préavis :

Mme Maud Feignoux demande quelles ont été les options envisagées par la Commune, elle demande également si des appels d'offres ont été effectués, comme cela est recommandé.

Mme Valérie Jeanrenaud répond que les coopératives d'habitants sont très cadrées par le Canton et par la Confédération. Elles ne sont pas soumises aux marchés publics. La Commune a donc pris contact avec son notaire pour pouvoir évaluer le prix du terrain. Dans ce cas précis, il s'agit d'une coopérative d'habitants et ce sont les futurs habitants qui vont s'investir dans la construction et non pas la commune. Dans le cas de coopératives d'habitation, ce sont le plus souvent les communes qui construisent et qui mettent ensuite les logements en location.

M. Paul Sergy précise que le préavis fait mention de 9 à 10 logements, alors qu'il n'y a que 7 familles faisant partie de la coopérative. Quel sera le nombre de logements qui vont être créés ? Il espérait découvrir déjà des esquisses du projet. Il demande la pose de gabarit dès l'avant-projet afin de prévenir des oppositions lors de la mise à l'enquête. Il s'interroge également sur l'impact sur la vue depuis la terrasse de l'auberge. Il demande également pourquoi la redevance ne sera mise à jour que dès la 11<sup>ème</sup> année par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Mme Valérie Jeanrenaud explique que la coopérative d'habitants est un projet privé. Il sera soumis aux mêmes exigences et règlements que pour les autres constructions du village. C'est une manière habituelle de fonctionner avec un indice de la consommation mis à jour dès la 11<sup>ème</sup>

année. La Commune s'est basée sur un règlement type. Le dégagement depuis la terrasse de l'auberge sera préservé. La forme de la construction est d'ailleurs assez particulière, dans le but de préserver un maximum le dégagement devant l'auberge. Il n'y a pour l'instant que 7 familles impliquées car c'était le minimum nécessaire pour lancer le projet. D'autres familles seront recherchées et pourront se joindre à la Coopérative. L'architecte qui va construire est l'architecte conseil de la Commune. Mme la Syndique précise qu'une demande sera faite pour la pose de gabarits.

M. Jérôme Humbert se dit également inquiet au sujet de la vue depuis la terrasse de l'auberge. Il imagine difficilement que le projet soit sans impact sur le dégagement. Comment peut-on voter sur un préavis sans un projet concret ?

Mme Valérie Jeanrenaud précise que ce projet fait partie du PA village, que le plan y relatif est bien explicite et que le projet de la coopérative d'habitation a été conçu en fonction de ce PA village. La construction ne sera pas en face sous l'auberge, mais plutôt sur le côté.

Mme Cécile Humbert demande ce qu'il adviendra de l'actuelle place de jeu.

Mme Valérie Jeanrenaud indique que la Municipalité est en train d'y réfléchir, car les clients de l'Auberge l'apprécient beaucoup. Il est possible qu'elle soit déplacée, des réflexions sont en cours.

Mme Marianne Savary demande quelle sera la hauteur du bâtiment.

Mme Valérie Jeanrenaud indique que selon le règlement des constructions, le bâtiment ne devra pas excéder 2 étages.

Mme Chantal Burnet demande quel sera le nombre de famille pouvant loger dans le bâtiment. Y a-t-il un nombre maximum de familles pour participer à ce projet. La coopérative est-elle déjà constituée.

Mme Valérie Jeanrenaud explique que cela dépendra si les personnes concernées sont des couples ou des familles avec des enfants. S'il y a de nombreux couples on peut imaginer 10 logements et moins s'il s'agit de familles. Et oui, la coopérative a été déjà créée pour pouvoir lancer ce projet.

Mme Maud Feignoux demande comment se déroulera le retour du bâtiment à l'échéance des 90 ans du DDP, d'autant plus si le bâtiment n'a pas été entretenu correctement.

Mme Valérie Jeanrenaud précise que tout cela a été prévu dans la convention avec la coopérative d'habitants et que le bâtiment devra être maintenu en bon état et ne reprendra en aucun cas des dettes de la coopérative.

Ce point ne suscitant plus de remarques ou questions, le Vice-président passe au vote.

- **Votation sur le préavis** : Le Conseil général **accepte** à une large majorité (2 refus et 6 abstentions) d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie à la Coopérative d'Habitation de la Pie-Grièche, au prix d'une redevance annuelle de CHF 28'980. - pour une durée de 90 ans, renouvelable.

Mme Isabelle Garcia Morgado rejoint la salle et reprends la présidence de l'assemblée.

**5. Préavis 16/2021-2026 : Demande d'un crédit de CHF 227'000.- sur 4 ans (2024-2027) destiné à financer les travaux de réhabilitation par robotique et génie civil du réseau communal d'eaux usées et d'eaux claires selon les campagnes d'inspections caméra 2021, 2022 et 2023**

Mme Nathalie Judas nous lit le rapport de la Commission des travaux, chargée d'étudier ce préavis. La commission estime qu'il est important de faire ce diagnostic et de planifier la remise en état des réseaux d'eaux. Elle recommande donc au Conseil Général d'approuver ce préavis.

Puis vient le tour de M. Sylvain Hofer qui nous fait la lecture du rapport de la Commission des finances. Le fond de réserve et les potentielles taxes de raccordement pourraient réussir à couvrir les coûts sans devoir augmenter les taxes d'épuration. C'est pourquoi la Commission de finances propose au Conseil général d'accepter ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe sans attendre au vote :

**Votation sur le préavis :** Le Conseil général accepte à l'unanimité :

- d'adopter le préavis municipal N° 16/2021-2026 concernant la demande de crédit de CHF 227'000.-, sur 4 ans (2024 - 2027), destinée à financer les travaux de réhabilitation par robotique et génie-civil du réseau communal d'eaux usées et d'eaux claires selon les campagnes annuelles d'inspection 2021, 2022 et 2023;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 227'000.-;
- de financer ce crédit par le ménage communal;
- d'autoriser à amortir ces coûts par des prélèvements, respectivement sur les fonds de réserve service des eaux (compte n° 9280. 003.00) et égouts et épuration (compte n° 9280.005.00) ;
- d'amortir intégralement, sur la dernière année de travaux, les coûts de curage, fraisage, point-liner et honoraires;
- d'autoriser l'amortissement des collecteurs remplacés sur une durée de 60 ans ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

**6. Préavis 17/2021-2026 : Budget 2024**

Puis, nous écoutons la lecture du rapport de la Commission des finances qui nous est faite par Mme Annick Mury. Les dépenses sont globalement stables et cohérentes, et les finances communales restent solides. Il résulte un budget 2024, avec un excédent de charges estimé à CHF 36'426.34, généré par une augmentation des charges de + 13.4 % et des revenus de +10,1 % en comparaison avec le budget 2023. La commission de finances remercie la Municipalité pour sa diligence et le Boursier pour le travail accompli. Elle prie le conseil général d'accepter le budget 2024 dans sa globalité.

Puis la Présidente propose de passer aux éventuelles questions et remarques concernant ce point :

M. Paul Sergy s'interroge sur le montant figurant au compte 353 Bâtiments divers. La municipalité est-elle consciente que le stand de tir est très difficile à chauffer ? Ne serait-il pas mieux que la jeunesse se réunisse dans l'ancien local vers l'Auberge.

Mme Valérie Jeanrenaud explique que l'ancien local est infesté de souris, le toit fuit. Le stand de tir a quand même une cheminée et peut-être pourra-t-on ajouter un poêle. Le stand se trouvant sur dans une zone agricole, les conditions pour remplacer le système de chauffage seraient extrêmement restrictives.

M. Paul Sergy demande également concernant le point 44 parcs, promenades et cimetière, au sujet du montant prévu pour le recensement des arbres remarquables et propose de repousser les travaux en attendant la validation ultérieure par le Conseil d'Etat, car le règlement d'application de la nouvelle loi n'est pas encore connu. Cet inventaire devant être effectué avant 2027, il pense qu'il est urgent d'attendre et propose de repousser ces travaux à 2025.

Mme Valérie Jeanrenaud explique que le Conseil d'Etat envisage de changer cette loi, mais ce n'est pas encore le cas. La loi est entrée en vigueur et de ce fait ces travaux doivent être effectués. La commune ne sait pas combien d'arbres remarquables elle compte sur son territoire. Il y a des incertitudes, mais le travail devra de toute façon être fait. De plus, il ne s'agit ici que d'un montant budgété. Le projet sera commencé l'an prochain, mais probablement pas terminé.

M. Daniel Tüscher prend la parole. Il rejoint M. Paul Sergy sur ce point et propose d'attendre car les lois changent trop vite.

Le travail va être initié en 2024, mais ne sera probablement pas terminé en 2024.

Puis, M. Paul Sergy s'informe également concernant le point relatif au temple et cultes, où un montant de CHF 20'000.- est prévu pour l'achat de chaises afin de remplacer les bancs. La municipalité a-t-elle pensé que le chauffage, chauffage électrique, est placé sous les bancs ?

Mme Monya Jaccard, municipale, prend la parole et explique qu'une étude a été faite. De ce fait, tous les bancs ne seraient pas enlevés. Le but de ce changement est de dynamiser l'utilisation de l'église et de la faire vivre en proposant d'autres activités, telles que des expositions, des camps, etc. La Pasteure souhaite depuis plusieurs années diversifier les activités.

Mme Cécile Burnet n'approuve pas ce projet qui d'après elle ne fonctionnera pas. Combien cela va-t-il coûter en finalité ? Chauffer l'église avec ces chauffages électriques cela va coûter les yeux de la tête.

Mme Valérie Jeanrenaud précise que cette idée est venue de la Pasteure et du conseil de Paroisse afin de faire vivre cette l'église pour qu'elle ne meure pas Elle propose de leur laisser la chance d'essayer ce projet.

Mme Monya Jaccard indique que le Conseil régional des Paroisses des districts est actuellement à la recherche de tels lieux pour des animations pour les jeunes et adolescents. Si nous enlevions les bancs, nous pourrions proposer notre Eglise pour ces activités.

Mme Chantal Burnet propose d'éventuellement essayer de faire différemment avec les bancs et regarder s'il y a véritablement une demande avant de faire des travaux définitifs.

Mme Valérie Jeanrenaud indique que si justement on laisse les bancs, on ne peut pas faire de changements de configuration. Des chaises seraient mobiles et permettent dans ce cadre beaucoup plus de changements de configuration. La Pasteure souhaite, depuis plusieurs années maintenant, que la commune entreprenne quelque chose dans ce sens.

M. Daniel Tüscher précise qu'il ne faudra pas oublier les sanitaires qui seraient à adapter par la suite. Ce qui coûterait bien plus que les 20'000.-. Si on commence à faire des frais, jusqu'où est-ce que ça peut aller ?

Mme Monya Jaccard indique que des sanitaires sont toujours accessibles à la Cure, juste à côté.

Mme Gaëlle Hauser souhaite également voir vivre cette église, mais est toutefois d'avis à tester avant d'engager des travaux. Elle propose d'utiliser les salles de la Cure ?

Mme Monya Jaccard informe que la Cure appartient au Canton et non à la Commune. Pour les aménagements et l'utilisation, la commune n'a pas les mêmes possibilités d'intervenir que lorsqu'il s'agit d'un bâtiment qui lui appartient.

Le montant de CHF 20'000.- correspond à l'achat de 100 chaises à CHF 200.-.

Mme Gaëlle Hauser demande s'il serait possible de réutiliser les bancs ?

La Municipalité a réfléchi à placer, par exemple, des bancs vers les fontaines ou dans le chœur. L'avantage des chaises seraient également d'être empilables.

M. Jérôme Humbert, qui a fait ses cultes de l'enfance à l'église, trouve que la Cure serait tout à fait adéquate pour accueillir des activités de jeunesse et que le montant de CHF 20'000.- semble exagéré.

Mme Monya Jaccard explique que tous les cultes de l'Enfance sont centralisés à Begnins. Il n'y aura bientôt plus d'activité à Burtigny. Il est clair que c'est un investissement, mais veut-on vraiment laisser mourir cette église ?

M. Jérôme Humbert explique simplement qu'il y a d'autres solutions pour des activités de jeunesse, il y a suffisamment d'autres salles disponibles, sans faire de tels frais pour l'église.

Mme Cécile Burnet précise que la salle de paroisse, qui se trouve dans la Cure, a été en son temps payée par la Commune et non pas par le Canton. Il y a également une jolie cuisine dans cette salle. On peut d'ailleurs encore y admirer des panneaux fait par les enfants du village, il y a près de 50 ans.

Mme Carole Hauser Kämpf trouve que cette église est un patrimoine à conserver et demande s'il ne serait toutefois pas possible d'amender le préavis en supprimant ce poste du budget.

Mme Valérie Jeanrenaud trouve que l'attitude de l'assemblée est très rude envers l'église et la Pasteure. Que va-t-on faire de cette église ? Cela fait de plus longtemps que l'église n'a rien demandé à la Commune.

M. Alain Feignoux ajoute que le chœur a été repeint la dernière fois, il y a moins de 15 ans, y compris l'isolation des murs avec du salpêtre.

Mme Valérie Jeanrenaud fait la remarque que le choix d'investir plus, pour ne pas être utilisée plus qu'une fois par mois, ne fait pas de sens. Les frais pour rénover l'église seraient très élevés, il faudrait mettre du chauffage au sol, etc... mais cela ne vaut pas la peine d'investir si elle n'est pas utilisée.

M. Christian Kämpf demande s'il devait y avoir par la suite beaucoup d'affluence à l'église, est-ce de nouvelles places de parc seront créées à proximité à l'avenir.

Mme Monya Jaccard répond qu'un parking public à 200 mètres devrait être assez proche. Le but du préavis est de faire vivre l'église et non pas de prévoir son entière rénovation.

Mme Maud Feignoux rappelle la prise de parole de Mme Carole Hauser Kämpf proposant d'amender le budget sur ce point avant de passer au vote.

M. Jérôme Humbert propose comme texte de supprimer le montant de CHF 20'000.- du budget destinés à l'achat de chaises pour l'église.

La Présidente passe au vote concernant **l'amendement suivant** :

**Acceptez-vous de supprimer le montant de CHF 20'000.- figurant au budget 2024 sous le point 580.31.10.10 relatif à l'achat de bancs pour l'église ?**

**L'amendement est accepté avec 19 oui, 7 non et 8 abstentions.**

Puis la Présidente passe au vote du préavis amendé

- **Votation sur le préavis** : Le Conseil général accepte à une large majorité (pas d'avis contraire et 4 abstentions) d'adopter le budget 2024, tel qu'amendé, avec un excédent de charges de CHF 36'426. 34, sur un total de charges de CHF 2'224'114. 26.

## **7. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission des finances**

Monsieur Théo Quiblier, membre de la Commission des finances, ayant quitté la Commune au 1<sup>er</sup> décembre, nous avons besoin d'élire un nouveau membre, ainsi qu'un suppléant.

Mme Maud Feignoux se présente à ce poste. Elle est élue par acclamation. Comme la commission a déjà 2 suppléants en les personnes de MM. Jérôme Humbert et Philippe Cordey, la commission est donc en effet déjà complète et il n'est pas nécessaire d'élire un nouveau suppléant.

## **8. Communications de la Municipalité**

Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique, prend la parole : le préavis sur la transition énergétique a été retiré pour vice de forme dans la procédure. Il sera représenté durant l'année 2024. La Municipalité va, dans l'intervalle, avancer dans l'étude.

Mme Cécile Burnet demande pourquoi ce préavis a été si vite présenté et si vite retiré ?

Mme Valérie Jeanrenaud explique qu'il y a eu un vice de forme et que malheureusement elle ne peut pas plus entrer dans les détails.

Mme Basak Zanon, Municipale, prend ensuite la parole.

Comme vous avez pu le constater, concernant les permis de construire, un nouveau chantier est en cours dans le village.

Concernant les routes, les travaux vont se concentrer du côté de Maisons Rouges, une portion de route devra être refaite.

Dans le secteur du tourisme, un nouveau sentier des 3 villages, projet à thématique sportive sur 7 Km, sera créé, reliant les villages de Marchissy, Le Vaud et Bassins. Une nouvelle piste vita sera également créée entre Saint-Georges et Longirod.

Mme Maude Redard, municipale, prend ensuite la parole.

Concernant le dicastère des forêts, nous continuons selon le modèle de gestion pérenne. Il y a eu un changement de gestionnaire forestier en la personne de M. Maxime Schumacher. Elle informe que les coupes seront désormais moindres à l'avenir, ceci dans le but de garantir du bois de meilleure qualité et des interventions plus douces pour la forêt.

Concernant le cimetière, de nouveaux aménagements sont prévus. Différents aménagements seront effectués. Un accès pour les personnes à mobilité réduite sera prévu, la haie sera remplacée par une haie vive qui favorise la biodiversité. D'autres projets verront peut-être le jour ultérieurement, comme mettre à jour le règlement du cimetière ou la création d'un jardin du souvenir.

Mme Cécile Burnet demande à prévoir le changement du tapis d'entrée de l'église qui est horrible et vétuste.

M. Sébastien Cottier, municipal, informe que suite à l'effraction à la déchetterie du 18 juin dernier, plainte a été déposée auprès du commissariat de Gland. La personne a été retrouvée et a été entendue. Comme elle n'avait de réelles mauvaises intentions, la plainte a été retirée. Il y a également eu des déprédations sur le mur de l'église. Malheureusement, par manque de réactivité rien n'a pu être fait. Si toutefois l'un de vous aperçoit une nouvelle effraction, merci d'appeler en priorité le 117 et informez M. Sébastien Cottier.

## 9. Divers et propositions individuelles

M. Alain Feignoux demande s'il serait possible d'avoir des bennes de déchetterie en meilleur état. Les bennes actuelles laissent entrer l'eau et le bois est vite pourri, ce qui lui fait perdre de la valeur.

M. Sébastien Cottier va regarder avec l'entreprise Birchler pour voir ce qui serait possible de faire.

La Présidente profite de l'occasion pour remercier chaleureusement tous les conseillers et les conseillères, et particulièrement ceux et celles qui sont en charge de commissions permanentes ou de commissions ad hoc : « Persévérez dans vos engagements pour le bien et le futur de notre Commune de Burtigny ».

Elle en profite également pour remercier M. Patrick Rosselet pour son engagement sans faille depuis 2014 et lui remet un présent de départ de la part du bureau. Il est chaleureusement applaudi et remercié pour ce panier garnis.

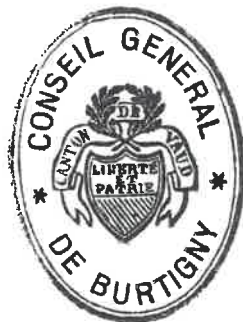
Les dates pour les prochains conseils sont pour l'instant fixées au 12 juin et au 4 décembre 2024.

Puis la Présidente clôt la séance à 21h45 en souhaitant à chacun de joyeuses et belles fêtes de fin d'année et invite les conseillers et conseillères à se retrouver autour du verre de l'amitié offert par la Municipalité.

La Présidente



Isabelle Morgado



La secrétaire



Barbara Gobalet